

CONVOCATION DU CONSEIL COMMUNAL DU 27 MARS 2023

NOTE DE SYNTHÈSE

Séance publique

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 février 2023

Il est proposé au Conseil communal d'approuver le procès-verbal de la séance du lundi 13 février 2023.

2. DIRECTION GENERALE - Délégation en matière de marchés publics au Directeur général - Dépenses relevant des budgets ordinaire et extraordinaire – Approbation

Il est proposé au Conseil communal d'approuver la délégation en matière de marchés publics au Directeur général relatif aux budgets ordinaire et extraordinaire.

3. DIRECTION GENERALE - Secrétariat - Motion en faveur de la création d'un Master en Médecine portée par l'Université de Mons – Approbation

Il est proposé au Conseil communal d'approuver la motion en faveur de la création d'un Master en Médecine à l'Université de Mons.

4. DIRECTION GENERALE - Cellule Marchés Publics - Adhésion à la centrale d'achat de la SPAQuE en matière de gestion de la pollution des sols – Approbation

La SPAQuE passe et conclut différents marchés publics en matière de gestion de la pollution des sols et agit dans ce cadre en tant que centrale d'achat.

L'administration communale peut adhérer à la centrale de marchés de la SPAQuE.

Dans ce cadre, elle peut bénéficier des clauses et conditions des marchés passés en centrale par la SPAQuE et ce pendant toute la durée de ces marchés.

Il est proposé au Conseil communal d'approuver l'adhésion à la centrale d'achat de la SPAQuE en matière de gestion de la pollution des sols.

5. DIRECTION GENERALE – Cellule Marchés Publics – P20230037 - Marché Public de Services - Procédure négociée sans publication préalable - Honoraires pour la mission d'auteur de projet relatif à l'aménagement de la rue des Ecoles à Hensies et du parking - Approbation des conditions, du mode de passation et des firmes à consulter

Le projet 20230037 prévoit l'aménagement de la rue des écoles à Hensies et du parking. Le service travaux n'ayant pas le personnel suffisant pour assurer l'étude et le suivi des travaux relatifs au réaménagement de la rue des écoles, il y a lieu de désigner un auteur de projet externe.

Il est proposé au Conseil communal d'approuver les conditions de mode de passation du marché public relatif aux honoraires pour la mission d'auteur de projet concernant l'aménagement de la rue des Ecoles.

6. DIRECTION GENERALE – Cellule Marchés Publics - Marché Public de Services - Procédure négociée sans publication préalable - Honoraires pour la mission d'auteur de projet relatif à l'aménagement de la place Communale de Hensies - Approbation des conditions, du mode de passation et des firmes à consulter

En sa séance du 11 juillet 2022, le Conseil Communal a approuvé l'introduction d'une candidature à l'Appel à projet « Cœur de village » 2022 – 2026 pour la rénovation de la Place communale de Hensies.

L'arrêté ministériel du 6 décembre 2022 a informé la commune que le subside octroyé s'élevait à 500.000,00 € TVAC (maximum du subside) et stipule que le projet doit être déposé avant le 30 juin 2023.

Aucun budget n'a été inscrit en 2023 pour la désignation d'un auteur de projet car la notification de l'octroi du subside est arrivée après la clôture du budget 2023.

Le service des travaux ne pouvant assumer cette mission d'étude vu tous les dossiers à réaliser et afin de ne pas perdre le subside de 500.000,00 € TVAC, il y a lieu de déclarer l'urgence et d'approuver les conditions et le mode de passation du marché public à lancer.

Il est proposé au Conseil communal d'approuver les conditions de mode de passation du marché public relatif aux honoraires pour la mission d'auteur de projet concernant l'aménagement de la place Communale.

7. DIRECTION FINANCIERE - Vérification caisse - Situation 4ème trimestre 2022 – Approbation

Le Collège communal, ou celui de ses membres qu'il désigne à cette fin, vérifie l'encaisse du Directeur financier au moins une fois par trimestre, et établit un procès-verbal de la vérification, qui mentionne ses observations et celles formulées par le Directeur financier ; il est signé par le Directeur financier et les membres du Collège qui y ont procédé. Madame Norma Di Leone, Echevine des Finances, a été désignée en qualité de vérificatrice. Cette vérification ne fait état d'aucune remarque particulière.

Il est proposé au Conseil communal d'approuver la vérification de caisse pour le 4^{ème} trimestre 2022.

8. DIRECTION FINANCIERE - Règlement taxes communales - Dispersion des cendres - Inhumation - Exercices 2023 à 2025 – Approbation

Règlement de taxes communales – Exercices 2023 à 2025

Dispersion des cendres	100
Inhumation (caveau-columbarium)	100

Sont exonérés de la taxe d'inhumation, de dispersion des cendres :

- Les indigents. La gratuité est accordée sur production soit d'un certificat du Centre Public d'Action Sociale, soit de toute autre pièce probante établissant l'indigence du défunt, ou de sa famille ;
- Les personnes inscrites dans le registre de la population, le registre des étrangers ou le registre d'attente de la commune de Hensies ;
- Les personnes dont les inhumations sont ordonnées par l'Autorité Judiciaire ;
- Les personnes dont les inhumations, en cas de désaffectation du cimetière, seraient nécessaires pour le transfert au nouveau champ de repos éventuel de corps inhumés dans une concession non arrivée à terme ;
- Les personnes revêtant la qualité de militaires et morts civils pour la patrie.

Il est proposé au Conseil communal d'approuver le Règlement taxes communales relatif à la dispersion des cendres et d'inhumation.

9. DIRECTION FINANCIERE - Règlement redevances communales - Concession-Caveau-Columbarium--Renouvellement de concession - Exercices 2023 à 2025 – Approbation

Règlement redevance communale sur l'acquisition d'un caveau, columbarium, concession-renouvellement concession – Exercices 2023 à 2025

	Résident	Non résident
Concession(pleine terre et autres)- durée de 30 ans	400	1.000
Caveau 1 four	1.000	1.500
Caveau 2 fours	1.400	2.000
Caveau 3 fours	1.800	2.500
Columbarium double	1.000	1.500
Renouvellement concession- durée de 30 ans	0	0

Il est proposé au Conseil communal d'approuver le Règlement de redevance communale sur l'acquisition d'un caveau, columbarium, concession-renouvellement concession des exercices 2023 à 2025.

10. DIRECTION FINANCIERE - Règlement redevances communales - Exhumation-Rassemblement restes mortels - Exercices 2023 à 2025 – Approbation

Règlement redevance communale sur l'exhumation, le rassemblement de restes mortels – Exercices 2023 à 2025

	Taux
Exhumation de confort d'urne	350
Exhumation de confort de cercueils	350
Rassemblement de restes mortels	350

Il est proposé au Conseil communal d'approuver le Règlement de redevance communale sur l'exhumation et le rassemblement de restes mortels pour les exercices 2023 à 2025.

11. DIRECTION FINANCIERE - Règlement redevances communales - Inflexion de trottoirs - Exercices 2023 à 2025 – Approbation

Règlement communal d'inflexion de trottoirs – Exercices 2023 à 2025 :
Montant à adopter, 300,00 EUR par abaissement de bordure limitant un trottoir de 9m² avec un supplément de 30,00 EUR TVAC par m² supplémentaire.

Il proposé au Conseil communal d'approuver le Règlement redevances communales relatif à l'inflexion de trottoirs.

12. DIRECTION FINANCIERE - Service Finances - Convention relative à l'octroi d'un prêt Crac conclu dans le cadre du financement alternatif des crèches en Wallonie – Approbation

A la demande du SPW, la convention relative à l'octroi d'un prêt crac conclu dans le cadre du financement alternatif des crèches en Wallonie doit être soumise à l'approbation du Conseil communal.

Il est proposé au Conseil communal d'approuver la convention relative à l'octroi d'un prêt Crac.

13. DIRECTION FINANCIERE - Service Finances - Dépense impérieuse en l'absence de crédit budgétaire - Art 60 et art 1311-5 du CDLD - Factures TotalEnergies – Approbation

Suite à la réception d'un rappel de paiement de la société TotalEnergies relatif à deux factures inscrites en modification budgétaire n° 1, la société nous informe qu'elle refuse d'attendre le retour de la modification budgétaire pour le paiement de ces factures. Dès lors, l'urgence doit être invoquée pour régler ces deux factures dans les plus brefs délais afin d'éviter le blocage de nos cartes carburant.

Il proposé au Conseil communal d'approuver la dépense impérieuse en l'absence de crédit budgétaire relative aux factures TotalEnergies.

14. DIRECTION FINANCIERE - Service Finances - Octroi de subventions en numéraire - Contrôle de la subvention 2022 et octroi du subside 2023 - Altéo – Approbation

Les justificatifs pour l'exercice 2022 ont été fournis par l'association et sont conformes. La subvention 2023 peut ainsi être versée à l'association, laquelle se chargera d'apporter les justificatifs requis.

La subvention octroyée a notamment pour objet d'intervenir dans les frais engagés pour la réalisation des activités créatives (frais de bureau, location salle,...).

Il est proposé au Conseil communal d'approuver l'octroi de subventions 2023 d'un montant de 300€ à l'association Altéo.

15. DIRECTION FINANCIERE - Service Finances - Octroi de subventions en numéraire - Contrôle de la subvention 2022 et octroi du subside 2023 - Amadeus ASBL – Approbation

Les justificatifs pour l'exercice 2022 ont été fournis par l'association et sont conformes. La subvention 2023 peut ainsi être versée à l'association, laquelle se chargera d'apporter les justificatifs requis.

La subvention octroyée a notamment pour objet d'intervenir dans l'achat et réparation des instruments, organisation des animations et concerts.

Il est proposé au Conseil communal d'approuver l'octroi de la subvention 2023 d'un montant de 3.500 € à l'association Amadeus ASBL.

16. DIRECTION FINANCIERE - Service Finances - Octroi de subventions en numéraire - Contrôle de la subvention 2022 et octroi du subside 2023 - Comité d'Entraide des Travailleurs Turcs – Approbation

Les justificatifs pour l'exercice 2022 ont été fournis par l'association et sont conformes. La subvention 2023 peut ainsi être versée à l'association, laquelle se chargera d'apporter les justificatifs requis.

La subvention octroyée a notamment pour objet d'intervenir dans l'achat de matériels pour l'organisation de la fête des enfants.

Il est proposé au Conseil Communal d'approuver l'octroi de la subvention 2023 d'un montant de 600 € à l'association Comité d'Entraide et de Culture des Travailleurs Turcs de la région de Mons.

17. DIRECTION FINANCIERE - Service Finances - Octroi de subventions en numéraire - Contrôle de la subvention 2022 et octroi du subside 2023 - Cyclo club Hainin – Approbation

Les justificatifs pour l'exercice 2022 ont été fournis par le club et sont conformes. La subvention 2023 peut ainsi être versée au club, lequel se chargera d'apporter les justificatifs requis.

La subvention octroyée a notamment pour objet d'intervenir dans les frais du véhicule suiveur (taxe, assurance...).

Il est proposé au Conseil communal d'approuver l'octroi de la subvention 2023 d'un montant de 350 € au Cyclo Club Hainin.

18. DIRECTION FINANCIERE - Service Finances - Octroi de subventions en numéraire - Contrôle de la subvention 2022 et octroi du subside 2023 - Fanfare la Fraternelle – Approbation

Les justificatifs pour l'exercice 2022 ont été fournis par l'association et sont conformes. La subvention 2023 peut ainsi être versée à l'association, laquelle se chargera d'apporter les justificatifs requis.

La subvention octroyée a notamment pour objet d'intervenir dans les frais de répétition.

Il est proposé au Conseil communal d'approuver l'octroi de la subvention 2023 d'un montant de 700 € à la Fanfare la Fraternelle.

19. DIRECTION FINANCIERE - Service Finances - Octroi de subventions en numéraire - Contrôle de la subvention 2022 et octroi du subside 2023 - Les Amis de l'Eglise protestante ASBL – Approbation

Les justificatifs pour l'exercice 2022 ont été fournis par l'association et sont conformes. La subvention 2023 peut ainsi être versée à l'association, laquelle se chargera d'apporter les justificatifs requis.

La subvention octroyée a notamment pour objet d'intervenir dans les frais d'entretien du bâtiment.

Il est proposé au conseil Communal d'approuver l'octroi de la subvention 2023 d'un montant de 900 € à l'association Les amis de l'église protestante ASBL.

20. DIRECTION FINANCIERE - Service Finances - Octroi de subventions en numéraire - Contrôle de la subvention 2022 et octroi du subside 2023 - Les Amis Hensitois – Approbation

Les justificatifs pour l'exercice 2022 ont été fournis par l'association et sont conformes. La subvention 2023 peut ainsi être versée à l'association.

La subvention octroyée a notamment pour but de participer dans les frais d'organisation des festivités locales.

Il est proposé au conseil Communal d'approuver l'octroi de la subvention 2023 d'un montant de 1.000 € à l'association Les Amis Hensitois.

21. DIRECTION FINANCIERE - Service Finances - Octroi de subventions en numéraire - Contrôle de la subvention 2022 et octroi du subside 2023 - Le Joyeux Cochonnet – Approbation

Les justificatifs pour l'exercice 2022 ont été fournis par le club et sont conformes. La subvention 2023 peut ainsi être versée au club, lequel se chargera d'apporter les justificatifs requis.

La subvention octroyée a notamment pour objet d'intervenir dans les frais de gestion, d'assurance, d'entretien des terrains et d'organisation des entraînements et des tournois

Il est proposé au conseil Communal d'approuver l'octroi de la subvention 2023 d'un montant de 250 € au club de pétanque "Le Joyeux Cochonnet".

22. DIRECTION FINANCIERE - Service Finances - Octroi de subventions en numéraire - Contrôle de la subvention 2022 et octroi du subside 2023 - O.C. Hainin - Approbation

Les justificatifs pour l'exercice 2022 ont été fournis par le club et sont conformes. La subvention 2023 peut ainsi être versée au club, lequel se chargera d'apporter les justificatifs requis.

La subvention octroyée a notamment pour objet d'intervenir dans l'achat de matériels et d'équipements.

Il est proposé au conseil Communal d'approuver l'octroi de la subvention 2023 d'un montant de 600 € au club de mini-foot O.C. Hainin.

23. DIRECTION FINANCIERE - Service Finances - Octroi de subventions en numéraire - Contrôle de la subvention 2022 et octroi du subside 2023 - Olympique Mons Hensies – Approbation

Les justificatifs pour l'exercice 2022 ont été fournis par le club et sont conformes. La subvention 2023 peut ainsi être versée au club, lequel se chargera d'apporter les justificatifs requis.

La subvention octroyée a notamment pour objet d'intervenir dans les frais d'affiliations et d'assurances.

Il est proposé au conseil Communal d'approuver l'octroi de la subvention 2023 d'un montant de 200 € au club de mini-foot Olympique Mons Hensies.

24. DIRECTION FINANCIERE - Service Finances - Octroi de subventions en numéraire - Contrôle de la subvention 2022 et octroi du subside 2023 - Thul'Indifférence – Approbation

Les justificatifs pour l'exercice 2022 ont été fournis par l'association et sont conformes. La subvention 2023 peut ainsi être versée à l'association, laquelle se chargera d'apporter les justificatifs requis.

La subvention octroyée a notamment pour objet d'intervenir dans les frais liés aux droits d'auteur.

Il est proposé au Conseil communal d'approuver l'octroi de la subvention 2023 d'un montant de 300 € à l'association Thul'Indifférence.

25. SERVICE TRAVAUX - Marché Public de services - Marché facture acceptée (marchés publics de faible montant) - Dépense impérieuse en l'absence de crédit budgétaire - Art 60 et Art 1311-5 du CDLD - Réparation de la centrale incendie du CPAS de Thulin - Dépense supplémentaire – Approbation

Suite à une demande de prix, une société est intervenue pour le dépannage de l'alarme incendie au CPAS de Thulin.

Suite à cette intervention, le technicien a constaté plusieurs anomalies (remplacement détecteur, remplacement batterie, ...).

Le technicien n'a donc pas pu remettre en service l'installation.

La société a transmis un devis pour finaliser la réparation de l'installation et la remise en service.

Il y a donc lieu de réparer d'urgence le système afin de le rendre opérationnel.

Il est proposé au Conseil communal d'approuver la dépense impérieuse en l'absence de crédit budgétaire relative à la réparation de la centrale incendie du CPAS de Thulin.

26. SERVICE TRAVAUX - Marché Public de services - Marché facture acceptée (marchés publics de faible montant) - Dépense impérieuse en l'absence de crédit budgétaire - Art 60 et Art 1311-5 du CDLD - Analyse de sol suite à un dépôt sauvage au Chemin du Trainage - Dépense supplémentaire – Approbation

Le prestataire de service est bien intervenu mais afin de satisfaire aux exigences du GREF (Guide de Référence pour l'Evaluation Finale), il a fallu réaliser 3 analyses d'échantillons.

Les prélèvements avaient bien été effectués lors de l'intervention sur site mais une seule analyse avait été prévue lors de la demande de prix initiale.

Il est proposé au Conseil communal d'approuver la dépense impérieuse en l'absence de crédit budgétaire relative à l'analyse de sol suite à un dépôt sauvage au chemin du Trainage.

27. SERVICE TRAVAUX - Règlement Complémentaire de Police - PMR face au n° 9 rue Emile Vandervelde à Thulin – Approbation

Le riverain du 9 rue Emile Vandervelde souhaite un emplacement PMR face à son habitation.

Le riverain dispose des documents nécessaires pour prétendre à un emplacement pour personne à mobilité réduite.

Il est proposé au Conseil communal d'approuver le Règlement Complémentaire de Police PMR face au n° 9 sur Emile Vandervelde.

POUR LE COLLEGE COMMUNAL

**(s) Michaël Flasse,
Le Directeur général**

**(s) Eric Thiébaud,
Le Bourgmestre**